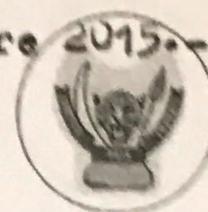




Isangi, le 24 septembre 2015.



Ministère des Affaires Foncières

Direction des Titres Immobiliers

Circonscription Foncière de Tshopo I.-

Division des Titres Immobiliers

I S A N G I.-

N^o.469.3/MIN/AFF.F/CTI/TSHO.I/109/15

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Chef de Service des Titres Immobiliers.-
- Monsieur le ~~Bourgmestre de la~~ Administrateur Commune de Territoire de Yahuma.-
- Monsieur le Chef de Division du Cadastre/ Tshopo I.- à I S A N G I.-

Annexe :
 Réf. : V/O.M/N^o DG/060/015 DU 29/07/2015.
 Objet : Projet Contrat d'Emphytéose
 Parcelle n^o : S.R.637.-
 Commune : Territoire de Yahuma.-
 Ville de : Localité Yamolota V.-

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantationa et----- Huilleries du Congo S.A (PHC) à K I N S H A S A.-

Mlle, Mlle, M.,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, avec prière de bien vouloir me le retourner dûment signés, deux exemplaires du Projet de Contrat d'Emphytéose relatif à la parcelle n^o S.R.637.-, située dans la Commune Territoire de Yahuma, Localité Yamolota V.- que vous occupez en vertu de : Certificat d'Enregistrement Vol. CK.99 Folio 136----- du vingt-quatre août mil neuf cent cinquante-cinq.-

Je vous signale que votre contrat n'interviendra qu'après le paiement de la somme reprise ci-dessous et répartie comme suit :

- Prix de référence du terrain	:	FC 91.605,00
- Taxe d'établissement du contrat	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Taxe de P.V. de mise en valeur	:	FC 13.950,00
- Taxe de Certificat d'enregistrement	:	FC 7.740,00
- Note d'usage	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Frais de mesurage et bornage	:	FC 25.110,00
- Frais de consultation	:	FC 13.950,00
- Frais croquis	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Occupation provisoire	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Loyer du 24/09.- au 31/12/2015	:	FC 18.321,00
TOTAL	:	FC 170.676,00

A DEDUIRE : montant déjà payé suivant quittance n^o 2067949 du 27/10/2015.-

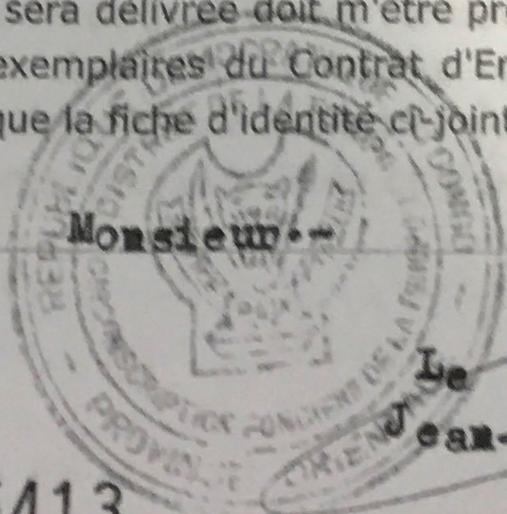
TOTAL : FC 170.676,00

Montant que je vous prie de bien vouloir verser en espèces entre les mains du Comptable des Titres Immobiliers de Tshopo I à ISANGI ou au compte n^o 11.050/1524 auprès de la Banque Centrale du Congo à KISANGANI.-

La quittance qui vous sera délivrée doit m'être présentée ou transmise en communication en même temps que les deux exemplaires du Contrat d'Emphytéose endéans le mois de la réception de la présente lettre, ainsi que la fiche d'identité ci-jointe.

Veillez agréer,

Monsieur.-, l'assurance de ma considération distinguée



Le Conservateur des Titres Immobiliers
Jean-Vicky MUNGANGA KIDITCHO BOKAKY.-

0085413